

Nous pouvons affirmer que le système de banque à succursales est le plus apte à fournir des banquiers de profession et, partant, offre la plus grande sécurité aux déposants.

Viennent ensuite les limites imposées aux banques sur la nature de leurs prêts et de leur commerce. Le statut est large, mais il impose des restrictions importantes pour la protection des déposants, qui consistent à interdire de s'engager dans un commerce quelconque autre que celui de banque ; d'acheter et de vendre des marchandises ; de prêter sur leur propre capital ou sur celui des autres banques ; d'engager des fonds directement ou indirectement sur la garantie, mortgage ou hypothèque de biens meubles ou immeubles.

La sagesse de la loi est évidente.

Les dépôts, qui forment la presque totalité du passif des banques, étant payables à demande, ne doivent pas être placés dans des prêts immobilisés. Les banques sont fondées pour aider le commerce et non pour lui faire concurrence. Elles ne peuvent prêter sur leur propre capital, parce que le capital payé, étant la base de sa circulation, doit rester libre et non engagé, ni sur le capital des autres banques parce qu'elles pourraient fonder d'autres banques en leur fournissant les capitaux et obtenir ainsi un droit de circulation qui ne serait pas justifié par le capital versé. Toutes ces prohibitions sont en harmonie avec le principe de maintenir l'actif des banques dans l'état le plus liquide possible, et donnent, par conséquent, aux déposants une grande marge de sécurité.

A tous ces facteurs, on pourrait ajouter l'intérêt commun à toutes les banques. Elles forment une chaîne et, comme toute chaîne, elle n'a la force que de son plus faible anneau. Si donc l'un d'eux faiblit, il est de l'intérêt de l'entier de ne pas le laisser se rompre, mais de l'enlever avec précaution et de la ressouder pour lui conserver sa puissance. C'est ce qui a été fait pour la "Ontario Bank" et la "Sovereign Bank." Les autres banques ont pris à leur charge les affaires de ces deux institutions avec le résultat que les déposants ont été remboursés en entier.

Je crois donc avoir prouvé que notre système offre une garantie parfaite aux déposants.

J'ai terminé mon exposition. Ai-je réussi à vous convaincre de l'excellence de notre système bancaire ?

J'aurais voulu vous faire partager ma conviction que notre service est aussi parfait qu'il puisse être et surtout bien adapté aux besoins de notre jeune pays, tant par sa sécurité que par son élasticité, sous toutes ses formes.

Il a joué un rôle prépondérant dans le développement du Canada. Il a été, avec les chemins de fer et à un degré supérieur peut-être, le facteur principal de